

## **Appel à projet : Aventure Inclusive de Découverte des Écrins**

**Le Parc national des Écrins développe une politique d'accueil et d'animation au profit des personnes en situation de handicap.**

**Dans ce contexte, avec l'aide du mécénat GMF/Covea, l'établissement public propose en 2026 un appel à projet AIDE : Aventure Inclusive de Découverte des Écrins**

### 1/ Objectifs de l'appel à projet

- Faire vivre à un public en situation de handicap une expérience au sein du parc national des Écrins sur un ou plusieurs jours.
- Favoriser l'inclusion entre personnes valides et non valides.
- Développer un réseau d'offres sur le territoire à destination de publics en situation de handicap.

L'établissement souhaite soutenir différents projets concernant différents types de handicap répartis dans l'ensemble du territoire du parc.

L'enveloppe totale pour l'année 2026 est de 3 000€. Le montant de l'enveloppe sera à partager entre les porteurs de projets.

### 2/ Porteurs de projets

Toute structure d'accueil de publics déficients (associations, établissements spécialisés) qui souhaite proposer des sorties de groupes encadrées peut solliciter le Parc national des Écrins pour la réalisation de son projet en 2026.

### 3/ Dépenses éligibles

- \* Le coût d'encadrement des sorties par un guide de haute montagne ou accompagnateur en montagne formé et/ou sensibilisé à l'encadrement des publics spécifiques afin de faire découvrir le parc national par la pratique d'une activité de pleine nature.
- \* Le coût d'intervention de professionnels liés aux handicaps (traducteurs en langue des signes...).
- \* Le coût d'hébergement en refuge pourra être envisagé afin d'offrir à ces publics, l'expérience d'une nuit en immersion dans le milieu naturel.
- \* Une participation au coût de création d'un rendu type livret, podcast, vidéo... en fonction des moyens disponibles.

### 4/ Critères d'éligibilité

Ces projets destinés à des publics à besoins spécifiques devront être organisés durant l'année 2026. Les projets seront retenus selon les critères suivants :

- \* projet se déroulant sur le territoire du parc national : aire d'adhésion et cœur
- \* découverte des patrimoines naturels et culturels du parc
- \* projet privilégiant l'inclusion entre valides et non valides
- \* projet favorisant l'engagement d'autres partenaires locaux
- \* le nombre de personnes ciblées par le projet



## 5/ Processus de candidature

L'envoi d'un dossier comportant une note descriptive est obligatoire.  
Cette note descriptive devra mentionner en quoi le projet répond aux objectifs de l'appel à projet.  
Une description des différents postes de dépenses et du plan de financement devra être présentée.  
La note devra présenter qui sont les publics visés et le nombre de personnes concernées par le projet (valides et non valides). Le cas échéant, il devra être fait mention des expériences et compétences des personnes encadrantes.

Les projets proposés pourront être financés jusqu'à 80%. Le temps de travail bénévole n'est pas comptabilisé dans les calculs.

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail à :  
Olivier Lefrançois : [olivier.lefrancois@ecrins-parcnational.fr](mailto:olivier.lefrancois@ecrins-parcnational.fr)

## 6/ Calendrier

L'appel d'offre est ouvert du 28 avril 2026 jusqu'au **26 mai 2026**, délais de rigueur.  
La notification de subvention aura lieu à compter de début juillet 2026.  
Le projet devra impérativement être réalisé au cours de l'exercice 2026.

Contact : Olivier Lefrançois, référent handicap du Parc national des Écrins  
[olivier.lefrancois@ecrins-parcnational.fr](mailto:olivier.lefrancois@ecrins-parcnational.fr)  
Tél : 06-67-97-22-45

